

SYNDICAT MIXTE NORD DAUPHINE
1180 Chemin de Rajat
BP 25
38540 HEYRIEUX

N° 13/42

**CONVENTION AVEC
L'ORGANISME ECO MOBILIER**

SOUS-PREFECTURE DE VIENNE

11 OCT. 2013

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le conseil syndical dûment convoqué le 18 septembre 2013 s'est réuni en session ordinaire à La Verpillière, le 2 octobre de l'an deux mille treize sous la présidence de Monsieur Henri LEVY.

Nombre de membres en exercice : 101 titulaires Votants : 62

PRESENTS :

- ① - Communes membres de la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère (21)
- ② - Communauté de Communes de l'Est Lyonnais (8)
- ③ - Communauté de Communes des Collines du Nord Dauphiné (13)
- ④ - Communauté de Communes de la Vallée de l'Hien (8)
- ⑤ - Communauté de Communes de l'Isle Crémieu (12)

1 pouvoir déposé

Après signature de la feuille de présence, vérification du quorum.

Monsieur QUEMIN André est nommé secrétaire de séance.

Il est exposé :

Dans le cadre des lois Grenelle, il a été acté la mise en œuvre de filières spécifiques pour prendre en compte la « responsabilité élargie du producteur (REP) » des déchets. Une filière sur le modèle des emballages ou des DEEE, a donc été mise en place pour les déchets de l'ameublement.

Cela concerne les meubles, la literie,.... déposés en déchèteries. Un Eco-organisme a donc été créé et agréé par les pouvoirs publics « Eco-mobilier ».

Divers contacts ont été établis avec cet organisme pour une perspective de mise en place opérationnelle dans nos équipements au cours du 2^{ème} trimestre 2014.

Il convient donc par la présente délibération d'autoriser le président à signer le « contrat territorial de collecte du mobilier » avec l'organisme Eco-mobilier, et tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ce projet.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures,
pour copie conforme

Il certifie la formule exécutoire et les formalités de publicités effectuées

HEYRIEUX, le 3 octobre 2013

Henri LEVY,
Président

